OPOUL - PÉRILLOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 43/ 2024

Date convocation : 13/09/2024

Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 11

Absents excusés : 0

Procuration : 3

République Française

Département des Pyrénées

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de Septembre, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, M. PORTEILS Ludovic, Mme VONAU Marianne, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, Mme CARRERE Julie, M. PONSEILLE Joseph, Mme GONZALEZ Céline, Mme GOSNET Marina, M. ROLLI Patrice,

ABSENTS :

PROCURATIONS : M. SERPETTE Nicolas à M. DESCHAUX-BEAUME Freddy
Mme FERRAND-GREIN Pascale à Mme DEDEBANT Estelle
M. DROUILLARD Daniel à M. ROLLI Patrice

Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX DE DEMOLITION ET AMENAGEMENT IMMEUBLE (BASTOUIL) SIS 19 AVENUE PIERRE ESTIRAC

Monsieur le Maire rappelle **les délibérations, 62/2023 du 12/10/2023 portant sur la mission de la maîtrise d'œuvre au Cabinet GAXIEU, 16/2024 du 20/03/2024 portant lancement consultation et plan de financement et 39/2024 du 11/07/2024 portant modification du plan de financement sur estimations du maître d'œuvre.**

Il précise que les travaux de déconstruction de l'immeuble sis 19 Avenue Pierre ESTIRAC ont fait l'objet d'une Déclaration Préalable aux travaux de démolition en date du 06/08/2024 et que celle-ci n'a reçu aucune observation.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 7 Septembre courant et le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve l'offre de l'Entreprise SEMPERE pour un montant de 99 700 €HT

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet engagement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 23 Septembre 2024

M. SARDA Patrick
Maire